

Les enjeux de la Conférence climat Paris 2015

Déclaration du groupe de la CGT-FO

La France présidera à la fin de l'année 2015 la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Alors que le GIEC vient à nouveau de sonner l'alarme quant à l'urgence d'une action internationale résolue, cette COP 21 sera une étape majeure. Dans cette perspective, il était donc important que le CESE, à la suite d'un avis précédent sur la conférence de Durban en 2011, marque la mobilisation des organisations, des syndicats de salariés et des entreprises en particulier, et personnalités qui le composent tant sur la nécessaire réussite de cette conférence que sur l'évaluation des politiques publiques nationales mises en œuvre.

Sur un plan national, le groupe FO regrette que l'aspect bilan ait été insuffisamment développé et positif. La France compte d'ores et déjà parmi les pays industrialisés et les pays du G20 les moins émetteurs de gaz à effet de serre tant en termes d'émissions par habitant que d'émissions par unité de PIB. Avec des émissions en 2012 inférieures de 13 % par rapport à l'objectif de Kyoto, alors que sur la même période le PIB a augmenté de près de 40 %, la France a réussi à faire beaucoup mieux que son engagement international. Ce résultat est le produit de politiques publiques nationales, appuyées notamment sur un mix électrique reposant en majorité sur l'énergie nucléaire et l'hydraulique, mais est également dû à des politiques volontaristes de réduction des émissions. Un effort budgétaire important a été consenti par l'État, pour accompagner, encourager et renforcer les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est cependant dommageable que le financement de ces politiques publiques ait été majoritairement effectué par des redéploiements et la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques. L'action indispensable sur le plan du climat ne réussira pas en faisant le sacrifice de politiques publiques et sociales. Bien au contraire, associer des politiques publiques volontaristes en faveur du progrès social est sans aucun doute la clé de la réussite des politiques climatiques et environnementales.

Face aux enjeux et aux impacts probables ou existants sur l'ensemble des écosystèmes et des activités humaines de l'augmentation des gaz à effet de serre, le groupe FO soutient les préconisations relatives à la mobilisation de l'ensemble de la société française et partage la nécessité d'accroître conséquemment cette mobilisation. Une meilleure appropriation par les citoyens des éléments de connaissance nécessaires et des problématiques rencontrées est donc primordiale. Cela passe, comme le proposent à juste titre les avis, par une clarification des enjeux explicités selon des documents des pouvoirs publics clairs, fiables et accessibles à tous.

Même si la COP 21 est une opportunité pour illustrer les capacités de réponse de l'ensemble de la société, elle se doit également d'ouvrir une réflexion entre les États afin d'évaluer et de mesurer les

premiers effets concrets du réchauffement climatique, aux niveaux géographiques et sectoriels, en particulier sur les activités humaines et les champs sociaux.

S'agissant des recommandations, le groupe FO est fortement réservé sur les préconisations relatives à la territorialisation présentes dans les deux projets d'avis. Le réchauffement étant mondial, la nécessaire mobilisation de tous les échelons demande à ce que les réponses à apporter soient élaborées, coordonnées, contrôlées au minimum, au niveau national. L'État, étant garant de l'intérêt général et de l'égalité de droit, doit être à l'initiative des stratégies et politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il se doit d'en être tant l'acteur principal et central que le pilote pour leur mise en œuvre. Cela impose notamment qu'il s'assure de leur financement. Cependant, cela n'exclut en rien la concertation, la coopération avec les différentes collectivités territoriales et les acteurs de terrain. Mais l'enjeu étant planétaire, les sociétés se doivent de décider dans le cadre d'une collaboration mondiale des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre mises en cause dans le processus de réchauffement. À ce titre, l'avis *Réussir la Conférence climat Paris 2015* a le mérite de mettre en exergue l'importance du Fonds vert et les indispensables coopérations entre les États, y compris sur un plan fiscal et en matière de régulation économique.

FO doit redire ses réserves quant aux systèmes de fiscalité indirecte, même dite écologique, tant ils conduisent souvent à des effets d'exclusions et d'inégalités, sans que leur efficacité globale soit véritablement mesurée. FO s'interroge aussi fortement sur les systèmes d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre. La main invisible du marché a jusqu'alors produit beaucoup plus de spéculations, causes de nombreuses crises économiques et sociales, qu'elle n'a régulé et favorisé les droits des hommes et des femmes. Comment lui faire confiance en matière de lutte contre le réchauffement du climat ? Ici comme en d'autres domaines, toute préconisation mériterait de faire l'objet d'études d'impacts en matière d'emplois, de rémunérations, de redistribution de la richesse, de prélèvements sur les salariés et les ménages afin qu'elles soient systématiquement ajustées au profit du progrès social.

FO se doit aussi de redire ses fortes réserves sur ladite « gouvernance à cinq », forcément exclusive, qui ne doit ni se substituer aux institutions démocratiques de la République, ni diluer les responsabilités, ni limiter ou encadrer la liberté syndicale et de négociation pas plus que la liberté plus générale d'association.

Le groupe FO tient à saluer l'investissement des rapporteurs, votera positivement l'avis sur *Réussir la Conférence climat 2015*, présenté par la section des affaires européennes et internationales, mais s'abstiendra en raison des réserves indiquées sur celui relatif à *Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques*, présenté par la section de l'environnement.